

Nantes, le **03 JUL. 2023**

**Relevé de conclusions de la consultation écrite  
Comité régional de suivi des programmes européens  
Pays de la Loire  
\*\*\*\*\*  
20-31 mars 2023**

**Rappel des points soumis aux membres du Comité régional de suivi (CRS) lors de la consultation écrite du 20 au 31 mars 2023**

**1- Sujets transversaux :**

- PV du Comité régional de suivi du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) du 31 janvier 2023 – **pour approbation**

**2- Programme opérationnel régional du fonds européen de développement régional (FEDER) et du fonds social européen (FSE) 2014-2020 :**

- Modification du document de mise en œuvre FEDER 2014-2020 – **pour approbation**
- Modification de la maquette financière FEDER du programme régional 2014-2020 – **pour approbation**

**3- Programme de développement rural régional FEADER 2014-2020 :**

- Modification de l'éligibilité géographique des opérations interrégionales FEADER – **pour avis**

**4- Programme régional FEDER FSE+ et Fonds pour une transition juste (FTJ) 2021-2027 :**

- Modification du programme régional FEDER FSE+ et FTJ 2021-2027 – **pour approbation**
- Modification de la note sur la méthode et critères de sélection du FTJ – **pour approbation**
- Cahier des charges de l'appel à projets sur l'objectif spécifique 5.2 du FEDER (territoires ruraux) – **pour approbation**

**5- Programme national FSE+ et programme national FTJ 2021-2027 :**

- Actualités des programmes nationaux FSE+ et FTJ – **pour information**

## **Synthèse des contributions reçues et réponses du co-pilotage**

---

A la suite de la consultation, 3 contributions ont été reçues. Le détail des avis et le cas échéant les réponses de l'autorité de gestion apportées aux remarques figurent en annexe 1.

## **Conclusion**

---

**Les propositions soumises aux membres du CRS sont validées.**

Pour la Présidente du Conseil régional  
et par délégation  
le Directeur des politiques européennes

Pierre ABLINE



**Annexe 1 - Synthèse des observations - Consultation écrite du CRS du 20 au 31 mars 2023**

Points soumis à l'avis des membres du CRS	Auteurs des observations	Observations	Réponses de l'autorité de gestion
<b>1. Sujets transversaux</b>			
Procès verbal du Comité régional de suivi du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) du 31 janvier 2023 <i>pour approbation</i>	Chambre régionale de l'agriculture	Approuvé	
	Département 53	Approuvé	
	Département 44	Approuvé	
<b>2. Programme opérationnel régional du fonds européen de développement régional (FEDER) et du fonds social européen (FSE) 2014-2020</b>			
Modification du document de mise en œuvre FEDER 2014-2020 <i>pour approbation</i>	Chambre régionale de l'agriculture	Approuvé	
	Département 53	Approuvé	
	Département 44	<b>Observations :</b> "Le Département de Loire-Atlantique est favorable aux modifications du document de mise en œuvre FEDER 2014- 2020, qui permettront une optimisation des crédits de fin de programmation européenne en région Pays de la Loire."	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
Modification de la maquette financière FEDER du programme régional 2014-2020 <i>pour approbation</i>	Chambre régionale de l'agriculture	Approuvé	
	Département 53	Approuvé	
	Département 44	<b>Observations :</b> "Le Département de Loire-Atlantique approuve les modifications de la maquette financière dans l'optique d'une bonne gestion des crédits européens pour la fin de la programmation 2014-2020."	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
<b>3. Programme de développement rural régional FEADER 2014-2020</b>			
Modification de l'éligibilité géographique des opérations interrégionales FEADER <i>pour avis</i>	Chambre régionale de l'agriculture	Avis favorable	
	Département 53	Avis favorable	
	Département 44	<b>Observations :</b> "Le Département de Loire-Atlantique est favorable à la modification de l'éligibilité géographique des opérations interrégionales FEADER 2014-2020 "	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
<b>4. Programme régional FEDER FSE+ et Fonds pour une transition juste (FTJ) 2021-2027</b>			
Modification du programme régional FEDR FSE+ et FTJ 2021-2027 <i>pour approbation</i>	Chambre régionale de l'agriculture	Approuvé	
	Département 53	Approuvé	
	Département 44	<b>Observations :</b> "Le Département de Loire-Atlantique approuve la modification du programme consistant à intégrer deux barèmes standards de coût unitaire concernant les dépenses de personnel pour le FEDER, le FSE+ et le FTJ ainsi que la formation professionnelle des demandeurs d'emploi par le FSE+ ainsi que les autres modifications qui relèvent d'ajustements techniques."	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion
Modification de la note sur la méthode et critères de sélection du FTJ <i>pour approbation</i>	Chambre régionale de l'agriculture	Approuvé	
	Département 53	Approuvé	
	Département 44	<b>Observations :</b> "Le Département de Loire-Atlantique approuve les critères de priorisation et de hiérarchisation des mesures du FTJ pour 2021-2027. Pour mémoire, le syndicat mixte des ports de Loire-Atlantique a déposé une fiche en janvier 2023 pour les aménagements des quais sur le port de La Turballe et est en attente d'échanges sur le projet au titre du FTJ. "	N'appelle pas de réponse de l'autorité de gestion

**Annexe 1 - Synthèse des observations - Consultation écrite du CRS du 20 au 31 mars 2023**

Points soumis à l'avis des membres du CRS	Auteurs des observations	Observations	Réponses de l'autorité de gestion
Cahier des charges de l'appel à projets sur l'objectif spécifique 5.2 du FEDER (territoires ruraux) <i>pour approbation</i>	Chambre régionale de l'agriculture	Approuvé	
	Département 53	<b>Observations :</b> "Après avoir pris connaissance du cahier des charges de l'appel à projets sur l'objectif spécifique 5.2 du FEDER (territoires ruraux) il est regrettable que les bénéficiaires envisagés soient les seules communes et leur groupement. Restreindre le périmètre des structures éligibles au seul bloc local pénalise les départements garant des équilibres de proximité et des solidarités territoriales."	.../... "La Région a souhaité une approche territoriale des fonds européens ambitieuse pour tous les territoires pour la nouvelle période des fonds européens jusqu'en 2027 grâce à la complémentarité des dispositifs déployés au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) plus spécifiquement pour ce dernier à travers le dispositif « Liaison entre actions de développement de l'économie rurale » (LEADER). Cette approche territoriale doit permettre une action sur tous les types de territoires de la région. Si les investissements territoriaux intégrés sont à destination des territoires urbains ou péri-urbains, les autres dispositifs (LEADER ou objectif spécifique 5.2 du FEDER) sont à destination des territoires ruraux. Le dispositif de l'OS 5.2 du FEDER, objet de la consultation écrite du comité de suivi, à destination des communes et des intercommunalités vient en complémentarité du dispositif LEADER à destination des groupes d'action local et de l'ensemble des acteurs publics ou privés œuvrant pour le développement local sur ce territoire. Cette complémentarité permet également de soutenir des projets dont la taille est différente en allant du plus fin (LEADER) au plus structurant (OS 5.2 FEDER). Ce soutien de l'Europe s'articule avec l'action des autres acteurs, dont les Départements, qui soutiennent le développement local et la cohésion des territoires. Le souhait est ainsi d'avoir des actions plus spécifiques pour le niveau local et d'en favoriser le bouclage financier et la concrétisation. Enfin, d'autres actions du programme 2021- 2027 pourraient permettre un soutien des projets portés par les conseils départementaux (usages numériques, rénovation énergétique des collèges, fonds pour une transition juste...). Ces derniers figurant déjà parmi les bénéficiaires majeurs du programme 2014-2020 et de REACT EU (numérique, rénovation énergétique, mobilités
	Département 44	<b>Observations :</b> "Le Département de Loire-Atlantique approuve le cahier des charges mais regrette que celui-ci ne rende pas possible le dépôt de projets par le Département de Loire-Atlantique sur les territoires ruraux qui répondent pourtant aux enjeux visés dans le cahier des charges. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires, le Département mène une forte politique de revitalisation des territoires qui rejoint les actions soutenues via l'approche territoriale des territoires ruraux et périurbains. Le Département accompagne au titre de sa politique de soutien aux territoires et au-delà des seules communes lauréates du dispositif Petites villes de Demain de l'État, les démarches de requalification de cœur de bourg / cœur de ville en apportant un soutien à la définition des stratégies opérationnelles d'aménagement des communes ainsi qu'au déploiement des actions qui en découlent. "	.../... "La Région a souhaité une approche territoriale des fonds européens ambitieuse pour tous les territoires pour la nouvelle période des fonds européens jusqu'en 2027 grâce à la complémentarité des dispositifs déployés au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) plus spécifiquement pour ce dernier à travers le dispositif « Liaison entre actions de développement de l'économie rurale » (LEADER). Cette approche territoriale doit permettre une action sur tous les types de territoires de la région. Si les investissements territoriaux intégrés sont à destination des territoires urbains ou péri-urbains, les autres dispositifs (LEADER ou objectif spécifique 5.2 du FEDER) sont à destination des territoires ruraux. Le dispositif de l'OS 5.2 du FEDER, objet de la consultation écrite du comité de suivi, à destination des communes et des intercommunalités vient en complémentarité du dispositif LEADER à destination des groupes d'action local et de l'ensemble des acteurs publics ou privés œuvrant pour le développement local sur ce territoire. Cette complémentarité permet également de soutenir des projets dont la taille est différente en allant du plus fin (LEADER) au plus structurant (OS 5.2 FEDER). Ce soutien de l'Europe s'articule avec l'action des autres acteurs, dont les Départements, qui soutiennent le développement local et la cohésion des territoires. Le souhait est ainsi d'avoir des actions plus spécifiques pour le niveau local et d'en favoriser le bouclage financier et la concrétisation. Enfin, d'autres actions du programme 2021-2027 pourraient permettre un soutien des projets portés par les conseils départementaux (usages numériques, rénovation énergétique des collèges, fonds pour une transition juste...). Ces derniers figurant déjà parmi les bénéficiaires majeurs du programme 2014-2020 et de REACT EU (numérique, rénovation énergétique, mobilités
<b>5. Programme national FSE+ et programme national FTJ 2021-2027</b>			
Actualités des programmes nationaux FSE+ et FTJ <i>pour information</i>	Chambre régionale de l'agriculture	Pas d'observation	
	Département 53	Pas d'observation	
	Département 44	Pas d'observation	